



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1ER JUIN 2010**

**Présents :**

Messieurs ZOUTE, BUISSE, VALLIN, DECALONNE, DELBROUCQ, FROISSANT, BARBE, DENNIN, DUBOIS, LEPERS, POILLOT, RONDOUX,

Mesdames MELI, BRASIER, LEFROU, MOTTE, PEREIRA, SAILLIOT, TURBELIN, VANBAELINGHEM

**Absents excusés :**

Monsieur CHIAREL donne procuration à Monsieur ZOUTE  
Monsieur LEUILLETTE donne procuration à Monsieur VALLIN  
Monsieur MERLIN donne procuration à Monsieur LEPERS

**Absent : Néant**

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur David VALLIN

**Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Avril 2010 est adopté à l'unanimité.**

**Décisions :**

14/04/10	EMPRUNT Caisse d'Epargne
14/04/10	CDG59 Mission Inspection-Conseil Hygiène et Sécurité au Travail
27/04/10	AMERICAN WESTERN COMPAGNY Présentaiton métier de rémouleur 14/07/2010
27/04/10	Madame Patricia BECKER Présentaiton métier de tisserand 14/07/2010
27/04/10	Madame Sophia BARI Présentaiton métier de couturière à l'ancienne 14/07/2010
30/04/10	Raccordement de l'Installation de production électrique au réseau ERDF

**Vote du Compte Administratif 2009 :**

Le compte administratif est établi par Monsieur le Maire ce dernier, quitte l'Assemblée.

Monsieur Jean-Louis BUISSE rappelle que le Compte Administratif retrace l'exécution du budget et des décisions modificatives votés au cours de l'exercice dernier. Le Compte Administratif 2009 se résume de la façon suivante :

Déficit de la section d'Investissement : 49 472.57 €

Excédent de la section de Fonctionnement : 360 699.64 €

Soit un résultat de l'exercice excédentaire de : 311 227.07 €

Les Restes à Réaliser de 2008 sont de : 438 817.94 €

Le résultat reporté de 2008 est un excédent de 283 475.74 € en fonctionnement et un déficit de 130 181.69 € en investissement

Ainsi le résultat définitif de l'exercice est un excédent de 25 703.18 €

**Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire réintègre l'Assemblée

### **Approbation du Compte de Gestion 2009 :**

Monsieur Jean-Louis BUISSE poursuit par la lecture du compte de gestion établi par le comptable du trésor. Ce dernier est en parfaite concordance avec le Compte Administratif de la Ville de Chéreng.

Monsieur Jean-Louis BUISSE donne lecture de la délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Affectation du résultat :**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte administratif 2009 dégage un résultat de fonctionnement excédentaire de 493 266.78 €

Il propose d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de la façon suivante :

002	Recettes de Fonctionnement	25 703.18 €
1068	Recettes d'Investissement	618 472.20 €
001	Dépenses d'Investissement	179 654.26 €
	Restes à réaliser	438 817.94 €

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

### **Jury criminel Tirage au sort :**

	N° de page	N° de ligne	Nom et Prénom
N° 1	138	4	FAUVART épouse SOUDANT Dominique
N° 2	208	3	MENU épouse DELBART Monique
N° 3	138	9	FERREIRA épouse BEAUPREZ Paula
N° 4	102	5	DERNONCOURT épouse CARETTE Evelyne
N° 5	96	3	DELSALLE Jean-Marie
N° 6	217	3	MOUVEAU épouse BOURGEOIS Nicole

### **Adhésion au Centre de Gestion du Nord (CDG59) du Réseau Départemental des Ruches d'Entreprises du Nord :**

Le Réseau Départemental des Ruches d'Entreprises du Nord a sollicité son adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59).

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 et au décret n° 85-643 du 25/06/1985, les communes affiliées doivent être consultées et transmettre leur avis sur cette affiliation volontaire.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'affiliation du Réseau Départemental des Ruches d'Entreprises du Nord.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

### **LMCU : Transfert de compétences en matière de soutien à la recherche :**

Vu : la Loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales et la délibération n° 09 C 0740 votée par le conseil de la Communauté Urbaine de Lille le 11 Décembre 2009 décidant la prise de compétence en matière de soutien à la recherche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide le transfert de la compétence « en matière de soutien à la recherche » à la Communauté Urbaine de Lille ».

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

**LMCU : Transfert de compétences en matière de cours d'eau et canaux domaniaux :**

Vu : la Loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales et la délibération n° 09 C 0399 votée par le conseil de la Communauté Urbaine de Lille le 2 Octobre 2009 décidant la prise de compétence « Cours d'eau et canaux domaniaux, limitée au Canal de Roubaix et à la Marque canalisée – 1ère étape : mise en place d'une expérimentation ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide le transfert de la compétence « cours d'eau et canaux domaniaux, limitée au Canal de Roubaix et à la Marque Canalisée – 1ère étape : mise en place d'une expérimentation » à la Communauté Urbaine de Lille ».

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

**LMCU : Commission d'évaluation des transferts de charges : Désignation d'un représentant :**

Il convient de désigner 1 membre représentant le conseil municipal de Chéreng au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il est proposé de désigner Monsieur Pascal ZOUTE (Maire de CHERENG), délégué élu par délibération en date du 16 Mars 2008 pour siéger au sein de la Communauté Urbaine de Lille.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

**Subvention exceptionnelle association :**

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de :  
- 1 000 euros à l'Association RESONANCE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

**Subvention association :**

Il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de :  
- 1 000 euros à l'Association ESSEC VOILE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

**Décision Modificative :**

Il est proposé d'approuver les virements de crédits suivants :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	
Article 6574 : Subventions :	+ 2 000,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues :	- 2 000,00 €

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

**Adhésion au groupement de commandes du CDG59 pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes :**

Depuis le 1er Janvier 2010, les obligations en matière de dématérialisation ont été accentuées et elles le seront à nouveau à compter du 1er Janvier 2012. Le CDG59 propose de constituer un groupement de commandes afin d'éviter à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et aussi de permettre d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, il convient de désigner le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordinateur qui sera notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Il est proposé :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes pour la période de 2010 à 2014,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordinateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération

**Proposition votée à l'unanimité**

**Tarifs séjours de vacances 2009 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la CAF de Roubaix-Tourcoing la municipalité s'est engagée à mettre en place des séjours de vacances (ancienne appellation : colonies).

Dans ce cadre, il convient de fixer les tarifs d'inscription :

Tranches	Quotients	Tarifs à la semaine
1	0 à 2 576	100 €
2	2 577 à 3 308	110 €
3	3 309 à 4 360	120 €
4	4 361 à 6 097	130 €
5	6 098 à 7 317	140 €
6	7 318 à 9 238	150 €
7	9 239 à 11 570	160 €
8	Plus de 11 570	170 €
Extérieurs à la commune		280 €

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération

**Proposition votée à l'unanimité**

**Gymnastique d'entretien féminine :**

Monsieur le Maire invite le Conseil à fixer les tarifs de la gymnastique d'entretien féminine pour la saison 2010-2011 de la façon suivante :

Pour toute personne désireuse de participer :

- |                            |                        |                             |
|----------------------------|------------------------|-----------------------------|
| - à un cours par semaine : | Chérengeois : 40 euros | Hors chérengeois : 50 euros |
| - à 2 cours par semaine :  | Chérengeois : 50 euros | Hors chérengeois : 60 euros |
- L'indemnité horaire d'enseignement : 22 €

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

### **Marché pour les transports :**

Dans le cadre de l'organisation des transports, hors de la commune de CHERENG, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation selon une procédure adaptée et à signer le marché à venir.  
Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

### **Demandes de subvention auprès du Conseil Général pour le revêtement de sol des tennis couverts :**

Pour la réfection du revêtement de sol des courts de tennis couverts rue Jean Ochin à CHERENG, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander auprès du service des sports du Conseil Général du Nord l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un soutien de cette réfection.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

### **Action sociale : Adhésion au PASS Territorial du CDG59.:**

De par la loi n° 2007-209 du 17 Février 2007 relative à la fonction publique territoriale, les contributions au titre de l'action sociale (pour améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles) font partie des dépenses obligatoires pour les communes (article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales).

Suite à une procédure de mise en concurrence, le CDG59 a souscrit un contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi auprès du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS), association de loi 1901 dont le conseil d'administration est paritaire, jusqu'au 31 Décembre 2014.

Ce contrat cadre nommé PASS Territorial (Prestations d'Action Sociale et Solidaire) permet aux collectivités membres de bénéficier d'un taux de contribution mutualisé de 0,70 % du salaire annuel brut et garantit un taux de retour jusqu'à 90 %. Conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, les collectivités peuvent adhérer à ce contrat par délibération, après signature d'une convention avec le centre de gestion de leur ressort.

Il est proposé :

- d'adhérer au contrat cadre du CDG 59 dénommé PASS Territorial jusqu'au 31 Décembre 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion
- de décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

### **Mise à disposition du Chemin rural des Ecluses :**

Dans la continuité du projet d'aménagement du Val de Marque avec des liaisons sans discontinuité entre FRETIN et HEM, il convient de mettre à la disposition de Lille Métropole Communauté Urbaine les parcelles correspondant au chemin des Ecluses. Conformément à ses statuts et compétences, la gestion en sera confiée au Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

**Proposition votée à l'unanimité**

### **Avis et observations sur le PDU :**

Par délibération en date du 2 avril 2010, le Conseil Communautaire de Lille Métropole a arrêté son projet de PDU (Plan de Déplacement Urbain) 2010. Comme le prévoit l'article 28-2 de la loi LOTI (Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs) de 1982, le projet arrêté est soumis pour avis aux conseils municipaux intéressés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet :

- un avis favorable au projet de PDU 2010
- souhaite avancer les délais de la mise en place du TRAM-TRAIN à 2015
- désire que les lignes des transports collectifs favorisent des accès transversaux de gares à gares sans converger systématiquement vers les 4 cantons.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

### **Proposition votée à l'unanimité**

### **Désignation d'un référent pour le suivi de la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) lutte contre l'habitat indigne :**

Monsieur le Maire expose que la lutte contre l'habitat indigne constitue une des priorités de la politique de l'habitat de Lille Métropole. C'est pourquoi, Lille Métropole met aujourd'hui en place une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) de lutte contre l'habitat indigne qui vise plus particulièrement les locaux ou logements occupés frappés d'un arrêté préfectoral d'insalubrité, ou répondant aux critères d'insalubrité, ou les immeubles menaçant de ruine assortis d'une interdiction d'habiter.

Ainsi, il est nécessaire de désigner un référent pour assurer le suivi de la MOUS lutte contre l'habitat insalubre.

Il est proposé de désigner Monsieur Pascal ZOUTE (Maire de CHERENG)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

### **Proposition votée à l'unanimité**

### **Questions et informations diverses:**

\* Monsieur le Maire donne l'information suivante :

- Une réunion est organisée le lundi 7 Juin 2010 à 18h00 à Bouvines sur l'étude du classement de la Plaine de Bouvines – Cysoing. Il précise toute l'importance de ce dossier car aucune précision n'est apportée sur les conséquences d'un classement ni sur le devenir du site.

\* Monsieur DECALONNE :

- Signale que les nombreux stationnements des véhicules du garage Renault sont dangereux. Monsieur le Maire propose une étude de limitation de durée du stationnement par arrêté municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée.